



AVIS PUBLIC CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION PARTIELLE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 25 mai 2026, à 20 h, le conseil municipal étudiera une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la démolition partielle du bâtiment situé au 660, rue Sainte-Famille, Boucherville, soit plus précisément :
 - Les toitures du corps principal et des annexes;
 - Le volume d'accès au sous-sol, situé sur la façade arrière;
 - Les murs de l'étage;
 - Le plancher de l'étage;
 - Partiellement, les murs du rez-de-chaussée afin de relocaliser des ouvertures.
2. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour cette démolition doit, entre le 8 mai et le 19 mai 2026 à 8 h 30, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 6^e jour de mai 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7
greffe@boucherville.ca